

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX

9 rue Tastet
CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

<https://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

BORDEAUX, le 07/11/2025

E25000194 / 33

Monsieur le maire
commune de Montignac-Lascaux
MAIRIE

1, place Yvon Delbos
24290 MONTIGNAC-LASCAUX

Dossier n° : E25000194 / 33
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : révision du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la commune de Montignac-Lascaux

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Alain LAUMON en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Alain ANDRIEUX en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



10 NOV. 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 07/11/2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX

9 rue Tastet

CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

E25000194 / 33

Monsieur le maire
commune de Montignac-Lascaux
MAIRIE
1, place Yvon Delbos
24290 MONTIGNAC-LASCAUX<https://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000194 / 33

(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : révision du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la commune de Montignac-Lascaux

Monsieur le maire,

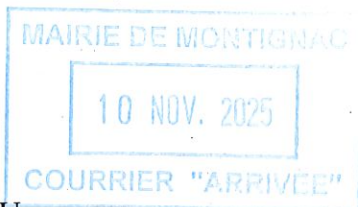
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Alain LAUMON, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement retraité, demeurant 21 impasse Pierre Corneille Atur, BOULAZAC ISLE MANOIRE (24750) (tel : portable : 06.36.48.21.81.) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Alain ANDRIEUX (tel : portable : 06.82.12.62.68) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention "désignation des commissaires enquêteurs".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

07/11/2025

N° E25000194 /33

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation de commissaire du 07/11/2025

CODE : 3

Vu enregistrée le 24/10/2025, la lettre par laquelle Monsieur le maire de la commune de Montignac-Lascaux demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

révision du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la commune de Montignac-Lascaux ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Alain LAUMON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Alain ANDRIEUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de la commune de Montignac-Lascaux, à Monsieur Alain Laumon et à Monsieur Alain Andrieux.

Fait à Bordeaux, le 07/11/2025

le président,

Pour expédition conforme à l'original
Pour le Greffier en Chef et par délégation
Le Contrôleur des services techniques

Xavier DESSE des LARZES

Gil CORNEVAUX